

## REGLEMENT 2026

**Droit d'inscription au challenge :** 6€

**! Date limite d'inscription : 31 mars 2026**

**Inscription et paiement :** via notre site : [www.challenge-vsh.com](http://www.challenge-vsh.com) ou à la table VSH. L'inscription doit être accompagnée du paiement sur place ou sur le N° de cpt: IBAN: **BE36 0688 9472 3781** BIC : **GKCCBEBB** - avec nom -prénom-date de naissance-club-distance.

**Pour nos amis français :** par chèque libellé au nom de **Monsieur Baldinu Sébastia** Trésorier du V.D.S.H. ou sur le N° de compte ou à la table d'inscription du challenge

**Ar1.** Le Challenge est ouvert à tous, licenciés ou Non, né(e)) avant l'année **2010**. En s'inscrivant, le challenger accepte les conditions du présent règlement. Toute personne majeure court sous son entière responsabilité (pour les mineurs d'âges sous la responsabilité des parents ou des tuteurs). ! **Seule l'année de naissance est prise en compte, pas changement de catégorie ni de club en cours d'année !**

**Ar2.** Les licenciés doivent présenter à chaque épreuve leur licence sportive d'athlétisme de la course à pied en compétition hors stade pour l'année en cours. Les non licenciés doivent présenter à chaque épreuve un Pass Prévention Santé valable (à réaliser sur le site <https://pps.athle.fr/>)

**Ar3.** Pour participer au challenge, toute personne doit être inscrite et être en ordre de paiement. Le comité se réserve le droit de refuser l'inscription à toute personne qui nuit au challenge.

**Ar4.** Toute personne s'inscrivant en cours de challenge se voit attribuer ses points à partir de la course à laquelle il participe en tant que challenger.

**Ar5.** Pour être classé, le challenger devra participer à 4 épreuves belges et 4 françaises soit un total de 8 épreuves. ! En cas d'ex aequo, le nombre d'épreuves départagera les 3iers Hommes/dames au classement général !

**Ar6.** Le challenger ne peut s'inscrire qu'à une seule distance pour l'année, mais il lui est possible d'effectuer 3 changements sur la saison. Ces 3 changements sont repris dans le calcul du nombre de participation avec 40 points. Par exemple, un coureur inscrit sur le challenge grande distance peut participer à 3 épreuves sur la course distance et inversement.

**Ar7.** A l'issue de chaque épreuve (excepté cas évoqué au Ar 5, 6, 8 et 14.), le Challenger en ordre se voit attribuer les points suivants :

$$1000 - \frac{(\text{place à l'arrivée} - 1) \times 1000}{15} = 1000 - \frac{14 \times 1000}{15} = 14000 : 185 = 75,67 \text{ soit } 76 > \text{Point: } 1000 - 76 = 924$$

Nombre d'arrivée

**Ar8. Ne sera pas classé(e)** : tout challenger aidé par une tierce personne, accompagné par un vélo, d'un animal. En cas d'absence de dossard, d'abandon, en tant que marcheur.

**Ar9.** Tout inscrit au challenge paie le prix correspondant à la préinscription même le jour de l'épreuve sur le (s) distance officielle avec un maximum de 6,00 €. (sauf Ar. 6)

**Tombola spéciale des préinscrits** : la préinscription est obligatoirement auprès de l'organisation.

**Ar10.** A partir de sa 1<sup>ière</sup> course, un bonus de 40 points est attribué par course effectuée au capital de ses 10 meilleurs résultats.

**Ar11. Remise des prix** : aux 3iers hommes et dames de chaque catégorie ainsi qu'à tous les classé(e)s. Une prime évolutive est ajoutée à la valeur du lot de base à partir de la 12<sup>ième</sup>, 14*iéme*, 16*iéme* etc., Un lot supplémentaire est attribué au challenger ayant participé à la totalité des épreuves.

**Ar12.** Toute omission ou toute erreur dans le classement du challenge doit être signalée au plus vite avant l'épreuve suivante.

**Ar13.** Tout challenger pris en flagrant délit de tricherie organisée ou volontaire se verra exclure définitivement du challenge sans récupération pécuniaire

**Ar14.** Une imputation de 6,00€ sera prélevée sur le lot du challenger en cas d'absence à la remise des prix. Sauf en cas de force majeure, le bureau se réserve le droit d'accepter ou non le motif invoqué par le challenger. Sa décision est sans appel.

Catégorie	Code	Année de naissance	Catégorie	Code	Année de naissance
Cadet	CA	2010 - 2009 de 16-17ans	Masters 1	M1H/M1F	1986 - 1977 de 40-49ans
Junior	JU	2008 - 2007 de 18-19ans	Masters 2	M2H/M2F	1976 - 1967 de 50-59ans
Espoir	ES	2006 - 2004 de 20-22ans	Masters 3	M3H/M3F	1966 - 1957 de 60-69ans
Senior	SE	2003 - 1987 de 23-39ans	Masters 4	M4H/M4F	1956 - 1951 de 70-75ans
			Masters 5	M5H/M5F	1950 et avant de + 75ans